

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SNADMSA
DU 11 DECEMBRE 2020**

Etant donné le contexte de crise sanitaire qui nous affecte aujourd'hui et les mesures visant à réduire les contacts et déplacements sur l'ensemble du territoire, le gouvernement a adopté l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de COVID-19, prorogée jusqu'au 1^{er} avril 2021 par l'Ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020, les membres du Conseil d'Administration du Syndicat National des Agents de Direction MSA se sont réunis en audio-conférence via Teams, sous la présidence de Monsieur Edgard CLOEREC, le **vendredi 11 décembre 2020, de 10 h à 12 h 30.**

Monsieur Edgard CLOEREC, Président de séance, accueille les participants. Par ailleurs, Madame Isabelle GUEGADEN-MOREAU, Directrice Générale, est désignée Secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS en audio-conférence :

- | | |
|-------------------------------------|---|
| - Madame Karine AMARANT | - Monsieur Thierry GIRARD |
| - Monsieur Franck ASTIER | - Madame Isabelle GUEGADEN-MOREAU |
| - Monsieur Jacques BIET | - Monsieur Jean-Jacques LAFAYE |
| - Monsieur Charles BODELOT | - Monsieur Etienne LE MAUR |
| - Monsieur Jean BOISSIERE | - Monsieur Dominique MAUCOTEL |
| - Monsieur Jean-Marie BOULEC | - Monsieur Thierry MAUHOURAT-CAZABEILLE |
| - Madame Marie-Christine CHAMBE | - Monsieur Jacques OLIVERES |
| - Madame Claude CHAUSSÉE | - Madame Anne PICOUX |
| - Monsieur Edgard CLOEREC | - Monsieur Denis RAMET |
| - Monsieur Etienne DUCONGÉ | - Madame Pauline SIRE |
| - Madame Bénédicte FEUILLEUX | |
| - Madame Annabelle FRANCISCI-EBENER | |

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

- Monsieur Pierrick OLIVIER

**1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES CONSEILS D'ADMINISTRATION DES
22 JANVIER ET 12 JUIN 2020**

Les procès-verbaux des Conseils d'Administration du SNADMSA des 22 janvier et 12 juin 2020 sont approuvés à l'unanimité par les membres du Conseil et sans remarques.

2. RETOUR SUR L'ASSEMBLEE GENERALE DU 22 OCTOBRE 2020

Le Conseil d'Administration se félicite de la présence de plus de 80 participants connectés à distance avec un temps fort partagé avec les adhérents concernant les élections des membres de la Commissions Paritaire Mixte (CPM).

Il est souligné l'intervention courageuse du Président lors de cette Assemblée Générale sur cette année 2020 et son contexte qui ont été très particuliers avec notamment :

- le passage dans une nouvelle aire ; dans un contexte complètement nouveau avec une action nationale différente de celle que nous avons connue précédemment ;
- des relations différentes avec l'ensemble des entreprises du groupe MSA.

3. ELECTION DU BUREAU

Il est rappelé que le Bureau du Conseil d'Administration du SNADMSA a un rôle réel dans le Conseil, notamment en termes de représentation (rendez-vous avec le Directeur Général CCMSA), mais également, sur les partages concernant des situations individuelles voire plus confidentielles.

Le Conseil est informé du retrait du syndicat de Monsieur Philippe HERBELOT qui était Vice-Président. Monsieur CLOEREC propose de le remplacer et sollicite les 3 membres de la Commission Paritaire Mixte qui viennent d'être élus, à savoir : Madame Karine AMARANT, Madame Bénédicte FEUILLEUX et Monsieur Thierry GIRARD pour intégrer le bureau.

Il est procédé au renouvellement du Bureau et dans le cadre d'un vote à l'unanimité sont élus :

- Edgard CLOEREC : Président
- Etienne LE MAUR : Vice-Président
- Jean-Jacques LAFAYE : Trésorier
- Isabelle GUEGADEN-MOREAU : Secrétaire
- Franck ASTIER : Membre
- Thierry GIRARD : Membre
- Pauline SIRE : Membre

La composition du Bureau sera adressée prochainement à Monsieur François-Emmanuel BLANC avec une demande de rencontre courant janvier 2021.

4. MESURE DE LA REPRESENTATIVITE

Les résultats sont tout à fait satisfaisants et nous portent à la table des négociations avec désormais 4 membres. La CFE-CGC, quant à elle, n'en a que 3.

Des remerciements sont adressés à Monsieur Jean-Marie BOULEC qui a initié les démarches.

SNFOCOS affaibli. CFDT renforcée côté Régime Général.

87,23 % de taux de vote.

La CFE-CGC a eu 12,63 % des suffrages.

Nous avons un collectif en adhésion avec ce que nous portons. Certains de nos collègues restent en distance avec notre action. Nous devons continuer de convaincre.

Concernant l'élection à la commission de discipline (dernière désignation en 2013), le Ministère va s'appuyer sur le résultat de l'élection à la Commission Paritaire Mixte. En 2022, les désignations seront réalisées à partir du taux de représentativité : 2 SNAD et 1 CGC sans doute (3 membres au total).

5. POINT SUR LES ADHESIONS ET ADHERENTS

Le Conseil rappelle l'importance de poursuivre les sollicitations en cas de nomination d'Agents de Direction.

Nous avons 170 collègues adhérents et un peu moins de 70 qui ne le sont pas.

6. PREPARATION DE LA COMMISSION PARITAIRE MIXTE ET RENCONTRE AVEC M. FRANCOIS-EMMANUEL BLANC EN JANVIER

Le Président rappelle que la dernière rencontre avec Monsieur François-Emmanuel BLANC remonte à Mars 2019 et était en lien avec sa prise de fonction, tenant un discours ouvert et offensif sur la défense du modèle « Agents de Direction » en MSA. Les rencontres suivantes ont porté sur des situations complexes, notamment au niveau de la CCMSA.

Une demande de rencontre va être effectuée pour courant janvier avec plusieurs sujets à aborder :

- une présentation du nouveau Bureau du SNADMMSA ;
- une présentation du plan d'actions (CPM) ;
- la question de l'évolution de la classification des Agents de Direction et de l'écart important entre le coefficient 615 et 680 ;
- la question des points au titre de l'art.19.2 de la Convention Collective Nationale suite au rapport de la Cour des Comptes. Question des primes à cadrer en tant que complément au dispositif actuel sans entamer notamment l'enveloppe RVCD qui devrait d'ailleurs être augmentée en 2021 compte tenu de l'engagement sans faille des Agents de Direction dans le contexte de la crise sanitaire. La décision unilatérale visant à augmenter la RVCD sur le présent exercice n'a pas été agréée par la tutelle ;
- la question de la transparence de la RVCD dans les organismes et de l'utilisation des points d'individualisation ;
- la question de la mobilité : accès au poste, mobilité géographique, reconnaissance des mobilités de fonctions, mobilité inter-organismes Groupe MSA etc... Mettre en place des dispositifs facilitant.
- la question de la gestion des carrières des Agents de Direction : importance qu'une personne ait cette fonction au niveau de la CCMSA. Supprimer cette fonction eut été un signal très négatif ;
- la question de la formation et des UCD ;
- la question des parcours (groupe de travail CD conduit par S.Antigny), de l'exercice de la fonction et de la QVT.

L'objectif sera aussi de connaître la sensibilité de François-Emmanuel BLANC sur ces différents points.

Le contexte de la crise sanitaire nécessite aussi d'apporter une attention et un regard particulier sur cette période inédite (Cf. questionnaire adressé aux Agents de Direction). Nos pratiques ont été profondément transformées et il y a eu aussi des difficultés.

Il y a un sujet général autour de la QVT et de la charge de travail (Agents de Direction et Managers) avec des situations difficiles dans le réseau et à la CCMSA où il y a un contexte particulier du fait d'un mode de fonctionnement qui a évolué et qui pose des difficultés.

Pour information, Madame AMARANT est membre du groupe parité, piloté par M.MAROT et K.NOUVEL.

7. RETOUR SUR L'ENTRETIEN AVEC M. JL.REY EN CHARGE DE LA REFORME DES LISTES D'APTITUDE ET COMITE DES CARRIERES

Le Conseil est informé qu'une lettre de mission préparée par la DSS a été adressée à Monsieur JL.REY concernant la Liste d'Aptitude et le Comité des carrières.

L'Etat considère qu'il n'y a pas vraiment de GPEC ni de gestion dynamique des parcours des Agents de Direction.

L'enjeu est de simplifier la gestion des carrières et de décloisonner en IR et avec le secteur privé.

L'Etat se repositionne sur une fonction plus stratégique.

4 axes :

- bilan de l'état des lieux en collectif avec les membres de la Liste d'Aptitude Régime Général ;
- Benchmark (Engie, SNCF, Haute Fonction Publique...) ;
- Bilatérales avec chaque Directeur Général de caisse nationale/centrale ;
- Bilatérales avec chaque syndicat.

La question de la Liste d'Aptitude est posée au niveau national et celui du Comité des carrières aussi.

Le CapDir est affaibli. Il est constaté qu'il y a moins de candidats et le niveau est en baisse.

Les évolutions sociétales entraînent aussi des changements d'aspirations et de motivations. A noter aussi la diminution des débouchés pour les sorties de l'ENA. De moins en moins de postes dans la Haute Fonction Publique.

Le support va être mis à disposition ainsi que les statistiques de nomination dans le régime et les nominations internes.

8. ACTUALITE SYNDICALE

Il est rappelé que la négociation de la COG est en cours. Il faut rester attentif aux impacts sur les Cadres Dirigeants (dimensionnement et organisations cibles et conditions d'exercice). La CCMSA n'a pas de plan identifié sur le schéma organisationnel 2021-2025 et renvoie le sujet au réseau.

Les réductions d'effectifs dans la future COG sont incontournables. La négociation des moyens est reportée à mars 2021. La négociation va donc s'inscrire dans la durée.

La question du télétravail qui n'est jamais évoqué pour les Cadres Dirigeants, sera à aborder à la Commission Paritaire Mixte. L'activité à distance devra aussi être juridiquement bordée.

Un lien sera à faire avec le droit à la déconnexion.

Il nous manque de la bienveillance et de la confiance. Nous entrons dans un système collectif de réponse à l'urgence accru par un sentiment d'insécurité.

9. QUESTIONS DIVERSES

9.1 Point sur les cotisations

Il est rappelé l'importance de régler la cotisation du SNADMSA. Le paiement par virement se développe.

Il est précisé que les mails adressés aux adhérents seraient, pour certains, passés dans les Spam lors de l'envoi de l'appel de cotisations 2020 en juin dernier. De plus, il est constaté que beaucoup d'adresses mail concernant les retraités ne sont pas connues par le SNAD.

Il est suggéré de se rapprocher du Trésorier à ce sujet et d'effectuer un point sur les adresses mails connues ou non connues dans la base de données des Adhérents. Un besoin de connaître les départs en retraite effectifs afin de les contacter est souligné.

Par ailleurs, il est indiqué l'ouverture d'un compte sur dépôt : 80 000 €.

Le compte courant représente un solde de plus de 20 000 €.

Le SNAD présente une bonne situation financière.

9.2 Divers

Le Conseil propose d'inviter Monsieur Arnaud du Manoir de Juaye lors des prochains Conseils d'Administration du SNADMSA



Le Président,
Edgard CLOEREC